**Le conseil d’administration du FMI approuve un décaissement de 115,1 millions de dollars en faveur du Tchad pour l'aider à faire face à la pandémie de COVID-19**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

* Le conseil d'administration du FMI a approuvé le décaissement de 115,1 millions de dollars en faveur du Tchad au titre de la facilité de crédit rapide.
* La flambée de COVID-19 et la chute des prix internationaux du pétrole ont de graves répercussions économiques et sociales sur le Tchad.
* Le gouvernement a pris des mesures robustes visant à freiner la propagation communautaire du virus et élabore actuellement un plan économique pour atténuer les effets de la pandémie.

**Washington, le 14 avril 2020.**  Le conseil d’administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd’hui un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) équivalant à 84,12 millions de DTS (soit environ 115,1 millions de dollars ou 60 % de la quote-part) pour aider le Tchad à répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements qui résultent de la détérioration de la conjoncture mondiale et de la pandémie de COVID-19.

La flambée de COVID-19 et la chute des prix internationaux du pétrole ont de graves répercussions économiques et sociales sur le Tchad et pourraient mettre en péril les avancées réalisées les dernières années dans le cadre de l’accord au titre de la facilité élargie de crédit.

Les autorités ont pris des mesures résolues pour endiguer la propagation de la pandémie et un plan économique exhaustif est en cours d’élaboration pour mettre à niveau le système sanitaire et contenir les répercussions économiques de la pandémie. Toutefois, en raison d’une dégradation considérable des perspectives macroéconomiques et de l’affaiblissement de la situation budgétaire, des besoins urgents de financement extérieur sont apparus. L’aide du FMI contribuera grandement à satisfaire ces besoins immédiats et à préserver l’espace budgétaire nécessaire aux dépenses de santé liées au COVID-19. Il devrait aussi aider à catalyser des financements supplémentaires de la part des bailleurs de fonds.

À l’issue des délibérations du conseil d’administration au sujet de la demande du Tchad, M. MitsuhiroFurusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« Le Tchad est confronté à des chocs dus à la COVID-19, à l’effondrement des prix pétroliers internationaux et à la dégradation de la situation sécuritaire, ce qui entraîne des difficultés économiques et sociales exceptionnelles. L’activité économique a ralenti et d’importants besoins de financement se sont fait jour.

En réponse à ces chocs, les autorités ont pris des mesures fortes pour endiguer la propagation du virus au sein de la population. Elles accroissent également les dépenses en matière de santé et envisagent d’adopter un ensemble de mesures économiques d’aide aux ménages et aux entreprises.

Compte tenu de la soudaineté du choc et de ses vastes répercussions, les autorités vont relâcher temporairement le déficit des finances publiques afin de permettre l’accroissement des dépenses de santé publique et d’atténuer l’impact de la brusque chute des cours pétroliers. Pour préserver la viabilité de la dette, elles restent déterminées à maintenir la trajectoire des finances publiques à moyen terme et elles mettront en œuvre les mesures d’ajustement nécessaires dès que la crise actuelle sera retombée.

Entre-temps, étant donné l’important écart de financement apparu sous l’effet de la crise, l’indispensable aide financière des partenaires pour le développement sera essentielle pour appuyer les efforts déployés par l’État en vue de pallier les conséquences de la pandémie. »

*Pour plus d’information*

Suivi des Prêts du FMI (demandes de financement d’urgence approuvées par le conseil d’administration du FMI)

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker>

Calendrier du Conseil d’Administration du FMI

<https://www.imf.org/external/NP/SEC/bc/eng/index.aspx>